

COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

REUNION DU BUREAU du 7 Décembre 2009

COMPTE RENDU

Etaients présents :

Madame et Messieurs AUGY (Champigny), DENISOT (Compigny), PERCHEMINIER (Courlon), SYLVESTRE (Cuy), CHAMAILLARD (Evry), BABOUHOT (Gisy les Nobles), GARNIER (Michery), BOURGOIN (Perceneige), DOMAT (Pont sur Yonne), LE GAC (St Sérotin), DAUTUN (Serbonnes), MOTTE (Sergines), LERUSE (Villeblevin), LAVENTUREUX (Villenavotte), BOURREAU (Villeneuve la Guyard), PECORARI (Villeperrot), VIAULT (Vinneuf).

➤ Indemnités Percepteurs

Monsieur le Receveur Municipal a adressé le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2009 concernant M Jobard, Mme Varache et M Blaison. Le bureau donne son accord pour le versement de l'indemnité de conseil uniquement.

➤ Locaux des services techniques

L'état du préfabriqué étant désuet, des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un bâtiment modulaire. Cet investissement est estimé à 50 000 € HT. Il est nécessaire de procéder à l'estimation des travaux de génie civil ainsi que le coût de démolition du bâtiment actuel.

Une demande de subvention au titre de la DGE pourrait être sollicitée.

➤ Secrétariat de l'école de musique

Des disfonctionnements persistent. Toutefois, la fermeture au public de 2 après midis ainsi que la mise en place du nouveau logiciel de facturation devraient permettre d'améliorer la situation, de rattraper le retard de facturation.

Le recrutement d'un personnel en contrat aidé à temps partiel est évoqué et la décision reportée.

➤ Centre de loisirs de Champigny

La situation semble confuse tant les positions divergent. A ce jour, une certitude : les locaux actuels seront utilisés comme classe dès la rentrée de septembre 2010.

Les membres du bureau souhaitent que la commune de Champigny prenne une position ferme et définitive sur la mise à disposition des locaux actuels à l'association Loisirs pour tous les enfants.

Dans l'éventualité d'une non reconduction de cette convention, les enfants de Champigny seront accueillis soit directement sur un des autres centres de la Communauté (Pont sur Yonne ou Villeblevin) soit sur Champigny de 7h30 à 9h puis conduits sur Villeblevin par le bus de la commune.

➤ Micro crèche de Villeneuve la Guyard

Monsieur le Président tient à rappeler que ce projet est un projet socialement « bon » et qu'il résulte d'un travail très approfondi des élus de Villeneuve la Guyard. La CAF annonce des financements intéressants si

le projet est porté par la CC Yonne Nord, toutefois la pérennité de ces aides, notamment au fonctionnement, sur le moyen terme reste incertaine.

Monsieur Bourreau rappelle que ce projet est avant tout un projet communal, dans le cadre de l'opération Cœur de Village, et que les élus se sont heurtés au domaine de compétence de la CC Yonne Nord.

Afin que la Commune de Villeneuve la Guyard puisse se réappropriier ce dossier, Monsieur Bourreau va rencontrer Monsieur le Sous Préfet.

➤ Questions diverses

- Monsieur Bourreau souhaiterait qu'un bilan de l'accueil périscolaire sur tout le territoire de la communauté soit dressé.

- Monsieur Leruse informe les membres présents d'un problème de débit sur la nouvelle borne incendie installée sur l'aérodrome. Une réunion technique va être rapidement programmée en présence du SDIS, de la SAUR, de la DDEA.

S'il s'avère que la borne ne convient pas, il sera nécessaire de procéder à l'installation d'une bâche de défense contre les incendies dont le coût est estimé à 27 000 € HT.